

CARPA Rhône-Alpes

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes

Association loi 1901 Déclarée en Préfecture du Rhône le 05/12/13 RNA W 691 084 694 publiée au J.O. le 21/12/13

MONTAGNE AVOCATS
Maître Vincent MONTAGNE
Avocat
Lyon
Toque 89

PJF / MC

Objet : ATTESTATION RUBRIQUE CAPITAL
N/Réf. : ATTEST05/10
Code affaire : RC250925 / 252 257 607
Affaire : CAPITAL SOCIAL SAS 2 BRANCH

Constitution de Société.

Certificat de dépôt de fonds

Nous, Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats Rhône-Alpes, agissant en qualité de dépositaire des fonds et sur présentation de la liste des souscripteurs,

Attestons avoir reçu, le 6 octobre 2025, la somme de 10 (dix) euros pour le compte de la Société par actions simplifiée en cours de formation dénommée 2 BRANCH.

Cette somme correspond à la libération de la totalité des souscriptions suivantes :

- Virement de 3 euros au nom de M. Hamza OKBA correspondant à 3 actions
- Virement de 7 euros au nom de la société TRUNK B HOLDING correspondant à 7 actions

Total : 10 euros

La somme de 10€ est portée sur le compte de la BNP PARIBAS Agence Lyon métropole.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Fait à Lyon, le 07/10/2025, en deux originaux.

Pierre-Jean FERRY
Président

